

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 14 décembre 2021**

Le 14 décembre 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

**Etaient représentés :**

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD  
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES  
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN  
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET  
Sophie AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY

**CT4/141221/59**

**Sur le rapport de Serge PEROTTINO**

**Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Gestion Forestière Territoriale" du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Le Conseil de Territoire est chargé d'entreprendre des opérations de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs forestiers situés en son périmètre. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI). La stratégie de prévention des incendies repose sur les objectifs majeurs suivants :

- Eviter les départs de feux,
- Faciliter l'intervention des secours sur feu (naissant ou déclaré),
- Limiter la propagation des incendies,
- Gérer les risques subis.

Les opérations prévues au programme comprennent :

Les travaux forestiers de prévention incendie, les études préalables à leur mise en œuvre ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique permettant la réalisation des programmes pluriannuels de travaux définis dans les plans de massifs.

La réalisation opérations de Restaurations de Terrains Incendiés (RTI), le cas échéant, suite aux incendies qui se dérouleraient dans les massifs de la Métropole : études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux.

La valorisation des espaces forestiers par la connaissance de son potentiel en terme de gisement et de dessertes forestières afin de poursuivre le développement de la filière bois et de répondre ainsi à la demande constante des besoins aussi bien en bois industrie, qu'en bois énergie et en bois pour la construction, dans le respect des enjeux et des spécificités du territoire forestier de la Métropole.

L'opération d'investissement n°2022400100 « Gestion Forestière Territoriale – PAE » pour un montant de 1 950 000 euros TTC, inscrite au budget et enregistrée dans l'autorisation de programme 224232BP du programme 23, doit être affectée pour en permettre la réalisation.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 950 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2022400100 « Gestion Forestière Territoriale – PAE » pour un montant de 1 950 000 euros TTC, rattachée au programme 23, code AP 224232BP.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires, sont inscrits sur l'Etat Spécial de territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Année 2022 :	550 000 euros TTC
Année 2023 :	650 000 euros TTC
Années suivantes :	750 000 euros TTC

**AVIS FAVORABLE**

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211222-CT4-141221-59-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2021  
Date de réception préfecture : 27/12/2021